



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **11 août 2020** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Monsieur Ali Mohammed Ayachi directeur général, secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Dossiers juridiques

5.2 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

5.3 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Circonscription électorale (PPA-CE)

5.4 - Approbation du règlement d'emprunt numéro 455-20

5.5 - Emprunt temporaire pour le projet d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans le Rang 10 et la rue Boutin

5.6 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 2

5.7 - Paiement d'une franchise en lien avec le dossier 200632-60 de l'assureur.

5.8 - Entente avec le gouvernement du Québec pour l'exécution d'heures de service communautaire dans la municipalité

20-08-240



N° de résolution
ou annotation

- 5.9 - Formation d'un comité de sélection temporaire pour le poste de secrétaire-réceptionniste
- 5.10 - Achat de banque d'heures d'infotech
- 5.11 - Tarification de services
- 6 - SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
 - 6.2 - Demande d'un éventuel partenariat avec la Municipalité de Hampden sur le sujet des pinces de désincarcération
- 7 - SERVICE DE VOIRIE
 - 7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.2 - Achats et travaux du mois – voirie
 - 7.2.1 - Location de niveleuse pour la préparation de chemin à l'épandage de calcium
 - 7.3 - Soumission de déneigement secteur Laval
 - 7.4 - Facture de reconstruction du Chemin du Lac-Original
 - 7.5 - Implantation de poteaux d'électricité (hydro Québec) sur le chemin Lac-Original
 - 7.6 - Embauche de Vincent Dagenais comme employé de voirie
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES
 - 8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 8.2 - Demande de connexion d'eau potable et d'eau usée à la Ville de Lac-Mégantic
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 9.2 - Avis de motion - règlement visant à modifier le règlement de zonage n° 399-12 afin d'inclure des dispositions relatives aux clôtures et haies
 - 9.3 - Mandat pour la MRC afin de procéder à la modification des normes sur les clôtures et haies
 - 9.4 - Désignation d'un représentant dans le dossier de la relocalisation de la voie ferrée demandée par la Ville de Lac-Mégantic
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 juillet 2020
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 juillet 2020
- 13 - RAPPORT DU MAIRE
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
 - 14.1 - Installation de ventilation pour le contrôle d'humidité et d'odeur au sous-sol (salle de rassemblement PMU)
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Boucher, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour avec les insertions des points suivants à l'ordre du jour présenté:



N° de résolution
ou annotation

20-08-241

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-103

5.12 - Adoption du règlement sur la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, règlement numéro 457-20;

5.13 - Nomination et révocation d'un responsable des services électroniques à Revenu Québec (clicSÉCUR) et nomination d'un représentant autorisé;

5.14 - Inscription d'employer de la municipalité à la formation de secourisme en milieu de travail;

7.7 - Proposition d'aller en soumission pour l'achat de sel et de sable à des fins d'épandage hivernales;

9.5 - Autorisation de circuler en V.T.T sur une partie de la rue Laval sous certaines conditions;

9.6 - Demande de rencontre avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Adoptée unanimement,

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de Bruneau Hébert, appuyée par Yvon Boucher. le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens, dans la salle, interrogent le conseil sur:

Monsieur Paul Émile Martel pose une question relative à l'évaluation de son immeuble situé au 1239@1243 rue principale. Le directeur général lui confirme qu'une demande d'information au service d'évaluation sera faite pour avoir un éclaircissement sur le sujet.

Monsieur Michel Dallaire souhaite avoir une canalisation non utilisée de la municipalité pour ses fins personnelles. Le maire souligne que la municipalité doit procéder à certaines formalités administratives avant de donner ou vendre un bien municipal. Par conséquent, le directeur général va faire le suivi du dossier.

L'association des Riverains du Lac Whitton dépose une demande de dons. Aussi, l'association demande la possibilité d'avoir une rencontre avec le conseil pour chercher une piste de solution en lien avec le barrage privé situé sur le lac Whitton. Le maire de la municipalité Jacques Breton explique en bref la problématique du barrage aux membres du conseil et souligne qu'une rencontre sera planifiée.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Dossiers juridiques

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des dossiers

20-08-242



N° de résolution
ou annotation

20-08-243

20-08-244

juridiques de la municipalité.

Il est proposé par Richard Grenier, appuyé par Yvan Boucher et résolu à l'unanimité que la municipalité paye l'infraction de la CNESST.

5.2 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Une aide financière maximale de 20 000.00 \$ échelonnée sur trois années budgétaires (40%, 80% et 100%) nous a été accordée pour des travaux d'amélioration sur les routes chemin du Lac-de-l'Orignal, les rangs Couture, Santi-joseph, les rue Carles et Laval de notre municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projet particulier d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES).

Les membres du conseil en prirent connaissance du programme avec les conditions d'admissibilité.

5.3 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Circonscription électorale (PPA-CE)

Une aide financière maximale de 10 000.00 \$ nous a été accordée pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projet particulier d'amélioration - Circonscription électorale de Mégantic (PPA-CE).

Les membres du conseil en prirent connaissance du programme avec les conditions d'admissibilité.

5.4 - Approbation du règlement d'emprunt numéro 455-20

Les élus ont pris connaissance de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation datée du 17 juillet 2020.

5.5 - Emprunt temporaire pour le projet d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans le Rang 10 et la rue Boutin

Attendu que la Municipalité de Nantes doit procéder à un emprunt temporaire pour payer les fournisseurs à l'égard du projet d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans le Rang 10 et la rue Boutin;

Attendu que le taux présenté par l'institue financière de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit (transit 815-50021) est le taux préférentiel à 2,45% en date du jour pour un (1) an; tarification applicable à l'emprunt;

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Richard Grenier et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la proposition d'emprunt temporaire de Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit (transit 815-50021) et autorise le maire, Jacques Breton et le directeur général secrétaire-trésorier, M. Ali Mohammed Ayachi, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits documents à l'égard de l'emprunt temporaire pour un montant maximum de 640 793\$; montant autorisé par le règlement d'emprunt numéro 455-20 approuvé en date du 17 juillet 2020 par le MAMH (*Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation*), Direction générale des finances municipales.

5.6 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 2



N° de résolution
ou annotation

Attendu que des travaux de voirie ont été effectués au 10e rang et la rue Boutin par l'entreprise Lafontaine et Fils ;

Attendu que le décompte progressif n°2 daté du 16 juillet 2020 a été émis par la compagnie Exp et signé par l'ingénieur Frédéric Blais de la compagnie EXP avec une retenue contractuelle de 10% soit 15 402,11\$ valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par Yvan Boucher, appuyé par Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°1 à la compagnie Lafontaine et Fils au montant de 9 337,39\$ taxes incluses comme recommandé par la compagnie EXP. Cette facture sera payée par le surplus accumulé non affecté.

20-08-245

5.7 - Paiement d'une franchise en lien avec le dossier 200632-60 de l'assureur.

Attendu qu'il y a eu un accident le 2 février 2020 près de l'adresse 6643, chemin de la Grande-Line impliquant un véhicule de la municipalité.

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de la franchise de 1000\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec.

20-08-246

5.8 - Entente avec le gouvernement du Québec pour l'exécution d'heures de service communautaire dans la municipalité

Attendu que la municipalité souhaite réorganiser la bibliothèque du secteur Laval et procéder à l'entretien d'espace public;

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité de faire une entente avec le gouvernement du Québec pour l'exécution d'heure de service communautaire dans la municipalité, et ce pour une seule personne.

20-08-247

5.9 - Formation d'un comité de sélection temporaire pour le poste de secrétaire-réceptionniste

Attendu que la municipalité a procédé à l'affichage du poste vacant de secrétaire-réceptionniste sur plusieurs plateformes;

Attendu que la municipalité a reçu plusieurs candidatures pour le poste vacant de secrétaire-réceptionniste;

Il est proposé par Yvan Boucher, appuyé par Richard Grenier et résolu à l'unanimité de former un comité de sélection temporaire composé de Bruneau Hébert, Yvan Boucher, Richard Grenier et du directeur général de la municipalité. Il est aussi résolu que la personne choisie par le comité entre en fonction le 17 août 2020.

20-08-248

5.10 - Achat de banque d'heures d'infotech

Attendu que le contrat de banque d'heurs couvre le temps passé par les conseillers d'Infotech pour faciliter l'utilisation du logiciel SYGEM et leur optimisation;

Attendu que l'assistance supplémentaire vise à aider la gestion des écritures diverses et des formations d'appoint. Par exemple: assistance pour balancer la fin de l'année financière, pour l'ouverture de l'année ou encore pour les fins de mois, la préparation de la charte des postes de grand livre, l'entrée des immobilisations, les élections, etc;



N° de résolution
ou annotation

20-08-249

Attendu que la municipalité utilise le logiciel de SYGEM;

Il est proposé par Yvan Arsenault, **appuyé par** Yvan Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers de se prémunir d'une banque d'heures de 26 heures auprès d'Infotech pour un montant de 2 253,51\$ taxes incluses.

5.11 - Tarification de services

Le point est remis à une séance ultérieure.

5.12 - Adoption du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

Sur la proposition de Yvan Boucher et **appuyé par** Richard Grenier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Nantes adopte le projet de règlement intitulé Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux et qui se lit comme suit :

Attendu que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Nantes doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

Attendu que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de (15 %) ou de (25 %) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

Attendu l'avis aux lecteurs :

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots, route, rue, chemin et rang sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 juillet 2020;

En conséquence, le Conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ce qui suit, à savoir :

DIVISION EN DISTRICTS

ARTICLE 1 : Le territoire de la municipalité de Nantes est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux (voir Annexe 1), tels que ci-après décrits et délimités :

District électoral 1 (162 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la route 214 et de la limite municipale sud-ouest, cette limite municipale sud-ouest, nord-ouest et nord-est, la limite nord-ouest des lots 3 480 047 et 3 480 043, la limite sud-ouest



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

des lots 3 479 963 et 3 479 932, le prolongement de la limite nord-ouest de la propriété sise au 1200 rue Principale, cette limite, la rue Principale et la route 214 jusqu'au point de départ;

District électoral 2 (154 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du 9^e Rang, ce rang, la route 161, la rue Principale, la limite nord-ouest de la propriété sise au 1200 rue Principale, son prolongement, la limite sud-ouest des lots 3 479 932 et 3 479 963, la limite nord-ouest des lots 3 480 043 et 3 480 047 et la limite municipale nord-est, jusqu'au point de départ.

District électoral 3 (171 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre des routes 214 et 161, la route 161, le prolongement du 9^e Rang (Route 263), la limite municipale sud-est et sud-ouest et la route 214 jusqu'au point de départ.

District électoral 4 (191 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre du 9^e Rang (Route 263) et de la limite municipale nord-est, cette limite municipale nord-est et sud-est, la limite sud-ouest des lots 3 480 373 et 3 480 364, le prolongement du chemin Marsboro (Route 263), ce chemin, la limite municipale sud-ouest, le prolongement du 9^e Rang (Route 263) et le 9^e Rang (Route 263) jusqu'au point de départ.

District électoral 5 (218 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Laval et de la limite municipale sud-est, cette limite municipale sud-est et sud-ouest, le chemin de Marsboro (Route 263), son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Boutin (côté sud-ouest), cette ligne arrière et la limite municipale sud-est jusqu'au point de départ.

District électoral 6 (215 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite sud-ouest du lot 3 480 373 et de la limite municipale sud-est, cette limite municipale, la ligne arrière de la rue Boutin (côté sud-ouest), son prolongement, le prolongement du chemin Marsboro (Route 263) et la limite sud-ouest des lots 3 480 364 et 3 480 373 jusqu'au point de départ.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 2 : Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-250

5.13 - Nomination, révocation d'un responsable des services électroniques et nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec (clicSÉQUR - Entreprises)

ATTENDU la nomination de monsieur Ali Mohammed Ayachi au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes;

Par ce motif et sur la proposition de Yvan Boucher, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Nantes désigne M. Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, comme responsable des services électroniques – ClicSÉQUR - Entreprises;



N° de résolution
ou annotation

20-08-251

QUE la municipalité de Nantes désigne madame Mélissa Laplante, adjointe administrative, comme représentante autorisée;

QUE Revenu Québec transmet, dans le cadre des fonctions du directeur général et de l'adjointe administrative des renseignements confidentiels concernant la municipalité de Nantes;

QUE monsieur Ali Mohammed Ayachi et madame Mélissa Laplante peuvent utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à leurs fonctions en plus de respecter les conditions d'utilisation des services de clicSÉCUR - Entreprises;

Que madame Véronique Dostie-Boulianne soit révoquée de la procuration donnée précédemment comme responsable des services électronique;

5.14 - Inscription d'employer de la municipalité à la formation de secourisme en milieu de travail

Attendu qu'il est important de prévaloir les pompier et certain employer à une formation sur le secourisme en milieu de travail de la CNESST

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Yvan Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paye les frais inhérents à la formation de secourisme en milieu de travail de la CNSSET offert par urgence vie. Les personnes autorisées à suivre la formation sont François Lachance, Éric Orichefsky, Christian Ouellette, Stéphane Lacroix, Julien Lacroix, Ghislain Rancourt, Francis Codère, Patrick Bolduc, Ghislain Bilodeau, Claude Poulin, Martin Dumont, Maxime Roy, Ali Mohammed Ayachi, Mario Calvé et Vincent Dagenais.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

6.2 - Demande d'un éventuel partenariat avec la Municipalité de Hampden sur le sujet des pinces de désincarcération

Le point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Les élus ont pris connaissance des relevés.

Le directeur général explique qu'à la suite de l'inventaire de matériaux, il est requis 1 000 tonnes sable et 200 tonnes de sel.

20-08-253

7.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Sur la proposition de Yvan Arsenault, appuyée par Bruneau Hébert, il est résolu d'autoriser les réparations mentionnées dans le tableau ci-dessous. Un montant prévu de 8 401,39\$ taxes comprises pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée. Il est aussi résolu



N° de résolution
ou annotation

20-08-254

de procéder à la réparation de la lumière non fonctionnelle près du puits municipal sur rang Saint-Joseph.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.2.1 - Location de niveleuse pour la préparation de chemin à l'épandage de calcium

Attendu que la municipalité a encore un volume de 50 000 galons de calcium à épandre sur les chemins non asphaltés;

Attendu que l'inspecteur municipal recommande l'épandage de calcium restant sur les chemins de Grande ligne, St-Cecile Saint-Joseph, Yard, Charles, 2e rang;

Attendu que l'inspecteur municipal recommande la location de 26h et un 5h comme extra de niveleuse afin d'exécuter le travail de préparation;

Par ces motifs et sur la proposition de Richard Grenier, appuyée par Bruneau Hébert, il est résolu de louer une niveleuse pour 26h plus 5h d'extra sous la condition de ne pas dépasser les heures.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-255

7.3 - Soumission de déneigement secteur Laval

Sur proposition de Richard Grenier, appuyée par Bruneau Hébert, il est résolu d'accepter l'offre de service de la compagnie Travaux Agricoles Richard Lapointe pour l'exécution de travaux de déneigement de la saison hivernale débutant le du 1er nombre 2020 au 2er avril 2021 au taux horaire de 130\$ hors taxes. Le conseil est d'avis comme stipulé dans la soumission que le taux horaire peut changer s'il y a une augmentation du coût du carburant.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-256

7.4 - Facture de reconstruction du Chemin du Lac-Original

Attendu que les travaux de reconstruction du chemin sont réalisés;

Par ces motifs et sur la proposition de Richard Grenier, appuyée par Yvan Arsenault, il est résolu de procéder au paiement de la somme de 31 358,79\$\$ taxes incluses à la compagnie Excavatech pour les travaux sur le chemin du Lac de l'original.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-257

7.5 - Implantation de poteaux d'électricité (hydro Québec) sur le chemin Lac-Original

Attendu que le projet de reconstruction du Chemin Lac-Original est bien avancé;

Attendu que le projet résidentiel de la compagnie Immobilier MAG de monsieur Grenier Marc-Antoine est bien avancé;

Attendu que la compagnie Immobilier MAG demande que la municipalité entreprenne les démarches avec Hydro-Québec pour l'implantation des poteaux électriques sur le chemin Municipale pour desservir son développement;

Attendu qu'Hydro Québec évalue le coût du projet à 12 882,95\$ taxes



N° de résolution
ou annotation

20-08-258

comprises (précise à plus ou moins 30%)

Attendu que l'évaluation est préliminaire et elle est basée sur les informations fournies par la compagnie Immobilier MAG;

Attendu que l'évaluation préliminaire du coût n'inclut pas les frais de télécommunication (si requis), les frais de travaux de végétation (si requis) ni les frais de servitude (si requis).

Par ces motifs et sur la proposition de Yvan Boucher, appuyée par Richard Grenier, il est résolu d'entreprendre les démarches aux près d'Hydro-Québec, d'arpenteur et de notaire afin d'évaluer le coût totale du projet.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.6 - Embauche de Vincent Dagenais comme employé de voirie

Considérant que la voirie de la municipalité nécessite un employé supplémentaire ;

Considérant que le comité temporaire de sélection à recommander l'embauche de monsieur Vincent Dagenais ;

Par ces motifs et sur la proposition de Richard Grenier, appuyée par Yvan Boucher, il est résolu d'engager Monsieur Vincent Dagenais comme opérateur des travaux publics/voirie, aux conditions énumérées dans son contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-259

7.7 - Proposition d'aller en soumission pour l'achat de sel et de sable à des fins d'épandage hivernales

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault appuyée par Bruneau Hébert, il est résolu de procéder par demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs énumérés par le conseil municipal conformément à l'article 935 du code municipal pour l'achat de 1 000 tonnes de sable tamisé (abrasif) calibre 0 — 10 millimètres et des 200 tonnes de sel ordinaire afin d'épandre sur la voirie durant l'hiver qui sont exigées. Le dépôt des soumissions est fixé au 11 septembre à 11 h et les soumissions seront ouvertes le même jour à 11 h, en conformité avec l'article 936 du Code municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES

8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris note de l'absence du rapport de l'opérateur en eaux usées.

20-08-260

8.2 - Demande de connexion d'eau potable et d'eau usée à la Ville de Lac-Mégantic

Le directeur général procède à une explication du dossier et les prés requis de la ville du Lac-Mégantic. Il souligne la nécessité d'avoir un ingénieur sur le dossier afin d'évaluer les besoins techniques de la municipalité pour établir un second branchement avec les services d'égout et eaux potables de la ville du Lac-Mégantic.



N° de résolution
ou annotation

20-08-261

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris acte de la convalescence de monsieur Jacques Pichardie.

Le directeur général explique aux membres les diverses solutions à envisager. Il rappelle aussi que l'inspecteur Jacques Pichardi a informé en date du 10 août 2020 qu'un retour progressif est planifié.

9.2 - Avis de motion - règlement visant à modifier le règlement de zonage n° 399-12 afin d'inclure des dispositions relatives aux clôtures et haies

Avis de motion est donné par Yvan Arsenault, conseiller, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement, visant à modifier le règlement de zonage n° 399-12 afin d'inclure des dispositions relatives aux clôtures et haies.

9.3 - Mandat pour la MRC afin de procéder à la modification des normes sur les clôtures et haies

Attendu que lors de l'application des normes, il a été constaté que la municipalité ne dispose pas de normes sur les clôtures et haies hors des périmètres urbains;

Attendu que cette absence de normes pourrait occasionner des problématiques;

Attendu que le conseil souhaite inclure des dispositions relatives aux clôtures et haies hors des périmètres urbains

Il est proposé par Yvan Boucher, appuyé par Richard Grenier, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Nantes demande au service de l'aménagement du territoire de la MRC de préparer les documents nécessaires afin de modifier son règlement de zonage afin d'inclure des normes sur les clôtures et haies hors des périmètres urbains.

20-08-262

9.4 - Désignation d'un représentant dans le dossier de la relocalisation de la voie ferrée demandée par la Ville de Lac-Mégantic

Attendu que la ville de Lac-Mégantic a présenté une demande de relocalisation d'une voie ferrée à la CPTAQ;

Attendu que les citoyens de Laval-Nord et les expropriés du secteur touché souhaitent être représentés par le Maire de la municipalité à la séance de rencontre prévue le 26 août 2020 au centre sportif Mégantic;

IL est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Richard Grenier de désigner le Maire monsieur Jacques Breton comme représentant désigné à la rencontre publique avec la CPTAQ qui se tiendra le 26 août 2020 au centre sportif Mégantic.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-08-263

9.5 - Autorisation de circuler en V.T.T sur une partie de la rue Laval sous certaines conditions

Attendu que le Club MTT De-la-chaudière souhaite circuler sur une partie de la rue Laval et sur une partie de la propriété de la municipalité située au 2371 rue Laval dans la ville du Lac-Mégantic;



N° de résolution
ou annotation

20-08-264

Attendu que la circulation en VTT crée une circulation supplémentaire qui doit être balisée;

Il est proposé par Bruneau Hébert, **appuyé par** Richard Grenier, d'autoriser la circulation de VTT sur le chemin Laval, et ce sur une distance de 180m (du lot 4 992 118 au lot 3 480 143) tel que spécifié dans le document déposé, sous les conditions suivantes :

- Que les usagés respectent la signalisation en vigueur et de toute réglementation en lien avec l'usage de VTT et de nuisance;
- Qu'une autorisation de circuler en VTT sur le terrain de la ville du Lac-Mégantic soit délivrée.
- Que l'installation et l'entretien de la signalisation à l'extérieur de l'emprise de la rue Laval soient réalisés par le Club MTT De-La-chaudiere;
- Que le Club MTT De-la-chaudière procède à l'installation d'une enseigne d'information sur la propriété de la municipalité au 2371 rue Laval (où le bâtiment de l'ACLN se trouve). L'enseigne doit informer les usagés du VTT que le non-respect de la réglementation et la quiétude du voisinage entraînera une révocation de la présente résolution;
- Que tout dommage causé par la circulation de VTT à l'entrée charretière, chemin d'accès ou terrain de l'immeuble située au 2371 rue Laval doit être réparé par le Club MTT De-la-chaudière dans un délai de 30 jours sauf s'il y a une entente avec la municipalité;

9.6 - Demande de rencontre avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attendu que des citoyens de la municipalité ont le souhait d'avoir une rencontre avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la municipalité les représente durant cette rencontre;

Attendu que les membres du conseil n'ont aucun document de présentation sur sujet souhaité à être discuté avec le ministre;

Il est proposé par Yvan Arsenault, **appuyé par** Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité d'aviser monsieur Sylvain Côté de procéder à un dépôt de rapport au directeur général afin de permettre l'envoi d'une demande de rencontre complète au ministre.

20-08-265

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

Attendu que l'association des riverains du lac Whiton désire avoir un don de 10\$ par propriétaire riverain du Lac whiton, un accès gratuit à la salle FADOQ et une aide pécuniaire pour réalisation et installation de deux enseignes d'information au lac;

Sur la proposition de Yvan Arsenault, **appuyée** par Yvon Boucher, il est résolu que la municipalité fasse un don de 520\$ et un don conditionnel de 318,30\$ à la réception d'une copie de facture des enseignes Bouffard en lien avec les enseignes d'information. Il est aussi résolu que la municipalité entreprenne l'installation d'une seule enseigne à ses frais et qu'un coût de 40\$ soit facturé à l'association à la place de la tarification en vigueur pour la location de la salle FAOQ pour leur assemblée générale de l'année 2020.



N° de résolution
ou annotation

20-08-266

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de Yvan Boucher, appuyée par Bruneau Hébert, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 238 397,24 \$ en référence aux chèques numéros 2020000397 à 2020000444, 202090460 à 202090529 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	17 238,22 \$
Sécurité publique:	4 476,87 \$
Transport:	13 235,65 \$
Hygiène du milieu:	25 626,68 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	00 000,00 \$
Loisirs et culture:	448,43 \$
Remises de l'employeur:	7 109,41 \$
Dépenses d'investissement	170 261,98 \$
Total des chèques émis:	238 397,24 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 juillet 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des activités financières se terminant le 31 juillet 2020.

20-08-267

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 juillet 2020

Sur la proposition de Yvan Boucher, appuyée par Bruneau Hébert, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Le maire informe les membres que des rencontres qu'il a eues sur le sujet de ramassage des matières résiduel et les programmes de subvention. Il souligne que la municipalité n'a pas profité des programmes et souhaite que les programmes soient plus accessibles aux régions tels que la municipalité de Nantes.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS



20-08-268

N° de résolution
ou annotation

**14.1 - Installation de ventilation pour le contrôle d'humidité et d'odeur
au sous-sol (salle de rassemblement PMU)**

Attendu que la Municipalité a entrepris la rénovation du sous-sol afin de permettre un rassemblement en cas d'urgence;

Attendu que la Municipalité a entrepris l'aménagement de deux salles de bain;

Attendu que la compagnie VentilationSR inc. offre deux options qui sont :

1 - l'installation d'un échangeur d'air avec contrôle pour une somme de 4 550.71 taxes incluses.

2 - l'installation de ventilateur de salle de bain 2 191,42 taxes incluses, et ce sans l'installation d'un contrôle et raccordement électrique.

IL est proposé par Bruneau Hébert , **appuyé par** Richard Grenier de vérifier le budget par le directeur général avant de procéder à l'installation d'un échangeur d'air pour un montant de 4 550.71\$ taxes incluses.

15 - QUESTIONS DIVERSES

20-08-269

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Jacques Breton
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire